

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 28 septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Véronique Pineau, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 12	Votants : 15

Étaient présents : Véronique Pineau, Serge Moreau, Emmanuel Bost, Bertrand Vivier, Ken Hébert, Fabien Chevreux, Nathalie Esnault, Nadia Mecek, Jessica Oger, Pascal Bulleux, Isabelle Degoulet-Galiègue, Pierre-Alain Desille.

Pouvoirs :

Delphine Michalaki donne pouvoir à Serge Moreau.

Armand Lefeuvre donne pouvoir à Bertrand Vivier.

Natacha Saulou donne pouvoir à Isabelle Degoulet-Galiègue.

Secrétaires de Séance : Fabien Chevreux. Pascale Bouchet

Le procès-verbal de la séance du 31 août a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe (annule et remplace la délibération du 16 avril 2026)
- Emploi d'ATSEM Principale par intégration
- Clôture du Budget Lotissement Le Chalet
- Délibération d'autorisation d'emprunt avec La Caisse des Dépôts

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

- **1 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe (annule et remplace la délibération du 16 avril 2026)**

Délibération 2909202601

La commune s'était prononcée sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe lors de son Conseil Municipal du 26 mai 2026.

Suite à une observation des services de La Préfecture, la Communauté de Communes est appelée à corriger sa délibération et, de fait, sollicite les communes pour procéder à cette correction qui consiste à ne pas faire mention de « Conseillers délégués » et de délibérer comme suit.

Article 7 : Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et d'un ou plusieurs autres membres (au lieu de conseillers délégués)

Madame le maire sollicite l'avis du Conseil municipal

Madame Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que c'est un problème de sémantique sur les statuts de l'article 7 de la Communauté de Communes.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

RESSOURCES HUMAINES

- **2 - Création d'un emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ouvert aux deux grades (ATSEM Principal 2^{ème} classe et ATSEM Principal 1^{ère} classe)**
Délibération 2909202602

Un agent, actuellement Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} Classe, titulaire du CAP petite enfance, assurant les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) depuis 2003 peut accéder au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe par intégration.

Pour ce faire, il convient de créer l'emploi d'ATSEM ouvert aux deux grades de la grille indiciaire.

Madame Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Isabelle Dégoulet-Galiègue demande pour quelle raison l'agent n'est pas nommé.

Madame Le Maire répond qu'on ne doit pas préciser le nom de l'agent sur une délibération, la nomination étant faite sur l'arrêté municipal.

L'ensemble du Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles.

FINANCES

- **3 - Clôture du Budget Lotissement Le Chalet**
Délibération 2906202603

Rectification : La note de synthèse faisait état, par erreur, du lotissement des Trois Chênes, il s'agit bien du lotissement « Le Chalet » dont il est question.

À la suite de la vente de la totalité des parcelles du lotissement « Le Chalet » et sur la demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la commune doit procéder à la clôture du budget primitif du lotissement au 31 décembre 2026.

Les sommes résiduelles constatées sur ce budget seront transférées, au 1er janvier 2027, sur le budget primitif principal de la commune.

Le montant exact de cette enveloppe, qui reste à déterminer à l'issue des opérations comptables de clôture, constituera une recette pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2027.

Madame le maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur la clôture du budget du lotissement et le transfert des sommes résiduelles vers le budget principal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés la clôture du Budget Lotissement Le Chalet.

3) Délibération de demande d'emprunt avec La Caisse des dépôts **Délibération 2809202604**

La commune a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations afin de contractualiser l'emprunt nécessaire au financement du projet de réhabilitation de l'école communale «Les P'tits Gaudinois».

À ce jour, elle est le seul établissement sollicité à proposer une durée d'emprunt supérieure à 25 ans, permettant, ainsi, d'étaler la charge financière sur une période de 40 ans.

Le taux proposé est indexé sur le taux du Livret A, augmenté d'une marge de 0,50 %. Avec un taux du Livret A actuellement fixé à 1,70 %, le taux de l'emprunt serait donc de 2,20 %, sous réserve de son évolution.

Le coût total des travaux est estimé à 1,773 M€, dont 761 k€ de subventions. Le besoin de financement par emprunt s'élèverait ainsi à environ 1,012 M€.

Sur une durée de 40 ans, l'annuité serait estimée à environ 40 k€ par an, dans l'hypothèse où le taux du Livret A resterait stable à son niveau actuel.

Madame Le Maire soumet cette délibération à l'ensemble du Conseil Municipal. Elle sollicite l'autorisation de signature de tous documents relatifs à ce dossier

Dans le cadre de la délibération relative au recours à la Caisse des Dépôts pour le financement du projet, il est rappelé que la Caisse des Dépôts est, à ce stade, le seul établissement financier identifié proposant une durée d'emprunt pouvant aller jusqu'à 40 ans.

Le taux d'intérêt applicable à l'emprunt était connu au moment de la séance. En revanche, le montant précis des intérêts sur l'ensemble de la durée de 40 ans ainsi que le détail définitif des échéances n'avaient pas encore été communiqués à la commune.

Au cours des échanges, Pierre-Alain Desille met directement en cause les capacités du responsable de la commission des finances et lui indique notamment : « Vous n'êtes pas capable ».

Emmanuel Bost, responsable de la commission des finances, répond qu'il accepte pleinement le débat, la contradiction et les interrogations sur le fond du dossier, mais qu'il ne peut accepter une mise en cause personnelle de ses capacités. Il rappelle que la délibération soumise au vote porte sur le recours à la Caisse des Dépôts en qualité de partenaire financier et non sur la validation définitive de l'ensemble des conditions financières de l'emprunt, les éléments complémentaires devant être communiqués ultérieurement.

Malgré ces explications, Pierre-Alain Desille maintient son opposition à la délibération.

La délibération est donc adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

5) Maîtrise des dépenses d'électricité – Prévision 2027 - 2029

En séance du 31 août dernier, le renouvellement du marché électricité avait été voté à la majorité et, à ce titre, la commune souhaite apporter quelques précisions quant à cette délibération.

Ainsi, et dans le cadre du travail de préparation budgétaire et de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune, les adjoints ont étudié les différentes propositions relatives à la fourniture d'électricité des bâtiments et équipements communaux.

Ce travail a notamment consisté à analyser les consommations de la commune, à comparer les différentes propositions tarifaires et à établir une projection des dépenses sur les trois prochains exercices.

Cette analyse permet de mettre en évidence une **économie prévisionnelle de 10 234 € sur les 36 mois à venir**, par rapport à l'offre de référence retenue dans l'étude, soit une économie moyenne d'environ **3 400 € par an**.

Les projections ont également été étudiées selon plusieurs hypothèses d'évolution du prix de l'énergie afin d'anticiper les éventuelles variations du marché et de sécuriser au mieux la prévision budgétaire de la commune.

Le Conseil municipal prend ainsi acte du travail réalisé par les adjoints, qui s'inscrit dans une démarche de **maîtrise des dépenses publiques, d'anticipation budgétaire et de recherche d'économies pour la collectivité**.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Projet argent de poche

Mesdames Michalaki et Mecek sont en charge de ce projet qui sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint entre le 26 et le 30 octobre 2026.

Madame Le Maire donne la parole à Nadia Mecek qui présente ce dossier. Plusieurs jeunes de 14 à 17 ans participeront à l'aménagement d'un terrain à bosses (Pumtrack) à proximité de l'aire de jeux.

Préalablement, un marquage du circuit a été réalisé en présence de jeunes et de bénévoles selon un plan défini auparavant (présenté à cette séance). Le bornage a été effectué et la répartition de la terre sera faite pendant la semaine du 5 octobre – Merci à Bertrand Vivier pour le prêt de sa minipelle et son télescopique et à Michel Pavard pour le terrassement.

Une communication sera bien entendu, réalisée dès lors que ce chantier sera terminé.

Réunion initiée par le Maire de La Suze sur Sarthe le 11 septembre 2026

Monsieur le Maire de La Suze a invité les communes du Val de Sarthe pour proposer la création d'une police municipale mutualisée. Ce n'est qu'un projet. D'autres réunions et études auront lieu.

D'autres points très importants sont à étudier tels que les coûts par commune : agents,

véhicules, équipements, locaux etc...

Réunion conteneurisation - 14 septembre 2026

Les élus se sont rendus aux services techniques de la CDC pour travailler sur le projet de conteneurisation qui sera mis en place au cours du premier trimestre 2027. Ils ont étudié le plan de distribution ; à savoir que le porte à porte est privilégié. Chaque foyer sera doté, en fonction du nombre de personnes, de deux bacs 1 pour les déchets ménagers et un 2^{ème} pour les cartons et plastique. Le ramassage se fera alternativement tous les 15 jours. Certains points devront faire l'objet d'une installation collective lorsque le camion collecteur ne peut pas se rendre en pied de maison.

Le verre continuera d'être collecté au Point d'Apport Volontaire. La commune ne distribuera plus de sacs poubelle, ces derniers seront à la charge de chaque foyer sachant, néanmoins, que le stock pourra bien sûr être utilisé.

Il reste à travailler les sites communaux : cantine, mairie, salle des fêtes, services techniques et la collecte des déchets lors de manifestations importantes.

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) – 15 septembre 2026

Cette commission, à laquelle la commune était conviée, vise à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et à réduire l'impact des documents de planification et d'aménagement opérationnel de ces espaces. Elle est présidée par le Préfet ou son représentant, et composée de différentes instances telles que la Direction Départementale des territoires, de collectivités territoriales, de groupements professionnels agricoles et forestiers, associations agréées de protection de l'environnement et les fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs.

Elle est un passage obligé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Notre urbaniste a fait l'exposé du futur PLU de Chemiré et nous avons répondu à quelques questions.

Dans l'ensemble, tout s'est très bien passé, nous aurons le rapport prochainement et nous pouvons espérer la finalité et la mise en œuvre de notre nouveau PLU dans le premier trimestre 2027.

Réunion des entreprises intervenantes pour les travaux de l'école – 16 septembre 2026

Le 16 septembre dernier, notre maître d'œuvre avait convoqué toutes les entreprises dont l'offre de service avait été retenue pour les travaux de l'école.

Il a simplement donné toutes ses directives pour le bon déroulement des travaux qui débiteront pendant les vacances de la Toussaint. Les visites de chantier ont été planifiées.

Visite jury villages fleuris – 18 septembre

Une cinquantaine de personnes – élus et agents techniques municipaux accompagnés d'une Chargée de mission développement Tourisme et Animatrice Départementale pour les villes et villages fleuris sont venus pour effectuer la visite des communes postulantes aux distinctions « Villages fleuris » dont Chemiré.

Le groupe a parcouru Chemiré pendant une heure. Alain Janvier a commenté ses travaux en précisant que l'investissement financier est quasiment nul.

Le groupe a apprécié et reconnu unanimement le travail d'Alain. Nous espérons que ce jury nous attribuera un voire deux pétales supplémentaires. La municipalité félicite le travail d'Alain Janvier.

Manifestations à venir :

11 novembre ; commémoration et traditionnel repas des séniors.

4 décembre ; défilé des tracteurs illuminés suivi d'un feu d'artifice (report du 14 juillet)

Il est de tradition de réunir les élus et le personnel communal en fin d'année (avant les vacances de Noël). La date du 15 décembre est retenue.

Installation décorations de Noël

Il est de coutume que les décorations de Noël soient installées par les élus

Rendez-vous Samedi 28 novembre dès 9 h 00 à l'atelier municipal

Se sont proposés

- Isabelle Degoulet-Galiègue,
- Emmanuel Bost,
- Serge Moreau,
- Ken Hébert (nacelle),
- Jessica Oger,
- Nathalie Esnault,
- Nadia Mecek,
- Véronique Pineau

Point sur la boulangerie :

Madame le Maire informe que la commune est en attente du délibéré du Jugement qui s'est tenu le 7 septembre dernier. Nous pouvons espérer l'ouverture pour début décembre.

Distribution du Mag

Le nouveau Mag est en cours d'impression, la distribution sera assurée par les élus.

Recensement de tous les artisans et divers acteurs économiques sur la commune pour le Mag de début d'année

Le Mag de Janvier s'attachera à la valorisation de tous les acteurs économiques de notre commune. Il convient donc de les recenser et par le biais du procès-verbal qui sera affiché de leur faire appel afin qu'ils se fassent connaître auprès de la Mairie

Ou par mail

secretariat1@chemire-le-gaudin.fr OU secretariat2@chemire-le-gaudin.fr

Planning des Conseils municipaux

- Lundi 23 ou 30 novembre 2026
- Lundi 11 janvier 2027
- Lundi 8 février 2027
- Lundi 22 ou lundi 29 mars (spécial budget)
- Lundi 12 avril 2027
- Lundi 17 mai 2027
- Lundi 28 juin 2027

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction d'urgences et/ou de sujets à traiter.

Pour information :

Une délégation se rendra à Pengakro entre le 19 et le 29 octobre. Elle est composée du Président du Comité de Soutien Pengakro Chemiré – Michel Foucault, de Catherine et Michel Pavard, de Dominique Pineau - membres du Comité et de Véronique Pineau.

L'objet de ce déplacement est l'inauguration des locaux d'entrepôt des denrées sèches.

Fin de séance : 23 h 00

Véronique Pineau	Serge Moreau	Delphine Michalaki	Emmanuel Bost
Présente	Présent	Donne pouvoir à Serge Moreau	Présent
Bertrand Vivier	Armand Lefeuve	Ken Hébert	Nadia Mecek
Présent	Donne pouvoir à Bertrand Vivier	Présent	Présente
Natacha Saulou	Fabien Chevreux	Nathalie Esnault	Jessica Oger
Donne pouvoir à Isabelle Degoulet Galiègue	Présent	Présente	Présent
Isabelle Degoulet-Galiègue	Pascal Bulleux	Pierre-Alain Desille	
Présente	Présent	Présent	

Liste récapitulative des délibérations
Séance du Conseil municipal du 28 septembre 2026

Délibération 2809202601– Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe (annule et remplace la délibération du 16 avril 2026)

Délibération 2809202602 – Création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles

Délibération 2809202603– Clôture du Budget Lotissement Le Châlet

Délibération 2809202604 – Délibération de demande d'emprunt avec La Caisse des Dépôts